

Les élus du conseil de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et les membres de sa commission pédagogique, réunis le 9 janvier 2014, dénoncent ici les conditions dans lesquelles il leur est demandé de préparer notre offre de formation.

Alors que la nouvelle loi licence remet en question de façon particulièrement grave les principes pédagogiques qui ont prévalu dans nos formations, le temps qui nous est alloué pour que nos diplômés continuent de défendre ces principes est tout à fait insuffisant. Il nous paraît totalement hors de raison de créer, en moins de quatre mois, des licences impliquant une transversalité aussi importante, minorant à ce point les enseignements disciplinaires et nécessitant une refonte complète des volumes horaires et du nombre d'EC. Les structures de cours qui nous sont imposées conduisant à une dissociation extrêmement problématique entre les licences et les masters, nous pensons qu'il est indispensable de prendre le temps d'avoir à ce propos une authentique concertation, tant au sein de l'UFR qu'entre les composantes. Les informations qui nous parviennent étant au demeurant sujettes à de continuelles fluctuations, le choix d'un passage au LMD 4 en 2015 nous paraît engagé dans les pires conditions et contrevenir à un pilotage sérieux et sincère de nos diplômés.

Nous nous engageons à préparer les maquettes que nous déposerons au printemps 2015 dès que nous disposerons des textes réglementaires et des nomenclatures définitives de diplôme.

Par ailleurs, nous demandons que le partenariat avec l'Université Paris Ouest s'inscrive dans un statut d'association, laissant à chaque établissement son autonomie plutôt que dans celui de COMUE qui nous contraindrait à subordonner nos diplômés à d'hypothétiques mutualisations et complémentarités.

Motion votée à l'unanimité moins une abstention par les membres du Conseil et de la commission pédagogique